Province de Québec Ville de Saint-Philippe

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe, tenue à huis clos, par vidéoconférence, le 10 juin 2021, à 18 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Madame la conseillère Manon-Josée D'Auteuil

Madame la conseillère Martine Labelle Monsieur le conseiller Justin Gagné Monsieur le conseiller Dany Goyette

Sont absents : Monsieur le conseiller Vincent Lanteigne

Madame la conseillère Sylvie Messier

%espace%

Formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse Johanne

Beaulac

Sont aussi présents : Me Manon Thériault, greffière

Martin Lelièvre, directeur général

Dans le but de freiner et de ralentir au maximum la contagion entraînée par le coronavirus (COVID-19), le gouvernement du Québec a adopté des directives à l'intention de la population du Québec.

À cet effet, les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire en vertu des différents décrets et arrêtés issus du ministère de la Santé et des Services sociaux et notamment celles du décret numéro 433-2021 du 24 mars 2021 prévoient que la Ville ne peut permettre la présence du public lors des séances du conseil. Elle doit toutefois publiciser la séance, dès que possible, par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations. Pour satisfaire à cette obligation, la Ville de Saint-Philippe a décidé de procéder à la publication d'un enregistrement audiovisuel de la présente séance. Les élus, ainsi que la greffière, ont ainsi tenu la présente séance par vidéoconférence.

La Ville a également l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, diffusé en ligne le 9 juin 2021, par courriel, à l'adresse <u>greffe@ville.saintphilippe.quebec</u> ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237.

La mairesse ouvre la séance à 18 h 01.

ORDRE DU JOUR SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-PHILIPPE du 10 juin 2021, 18 h

1 ORDRE DU JOUR

- 1.1 Approbation de l'ordre du jour
- 2 URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
 - 2.1 Adoption Règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 3 PÉRIODE DE QUESTIONS
- 4 LEVÉE DE LA SÉANCE
 - 4.1 Levée de la séance

ORDRE DU JOUR

21-06-148 Approbation de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Manon-Josée D'Auteuil et résolu à l'unanimité d'approuver l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire.

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

21-06-149 <u>Adoption - Règlement numéro 508 sur les plans</u> <u>d'implantation et d'intégration architecturale</u>

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 8 juin 2021;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été présenté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du règlement et sa portée ont été mentionnés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Justin Gagné et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 508 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens ont été invités à transmettre leurs questions portant sur l'ordre du jour de la séance, par courriel, à l'adresse greffe@ville.saintphilippe.quebec ou par téléphone en laissant leurs coordonnées complètes et leurs questions au 450 659-7701, poste 237. L'ordre du jour de la séance a été diffusé en ligne le 9 juin 2021 et les citoyens ont eu la possibilité d'adresser leurs questions jusqu'au moment prévu pour la tenue de la présente séance. Les membres du conseil sont informés qu'aucune question n'a été formulée par les citoyens à l'égard des sujets à l'ordre du jour de la présente séance.

LEVÉE DE LA SÉANCE

21-06-150 Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Martine Labelle et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée à 18 h 07.

(S) Johanne Beaulac	(S) Manon Thériault
Mme Johanne Beaulac, mairesse	Me Manon Thériault, greffière